



La surveillance alternée du cancer du rein

Pour la surveillance des cancers du rein après la phase aigüe de traitement, un protocole de surveillance a été établi en concertation avec un comité de spécialistes en se basant sur les recommandations actuelles.

Les critères d'inclusion :

- ✓ Patient atteint d'un cancer du rein
- ✓ Patient non inclus dans un protocole
- ✓ À la fin de la phase aigüe de traitement



Les avantages :

- Pas de perdus de vue
- Examens réalisés dans les temps impartis
- Temps de consultation médical optimisé
- Coopération ville/hôpital optimale

Le DAC Alsace adresse un dossier de suivi au patient qui contient :



- Un courrier explicatif du protocole
- Un calendrier indiquant les dates théoriques d'examens
- Des ordonnances créatininémie/scanner pré-remplies
- Des fiches de suivi à faire remplir lors des consultations
- Autant d'enveloppes T pour retourner les fiches au DAC Alsace

Étape 1



Dispositif d'Appui à la Coordination Alsace

Lors de la consultation chez l'urologue, le patient est informé et adhère au protocole de suivi.

L'urologue transfère la demande d'inclusion au DAC Alsace

Étape 2



Surveillance des cancers du rein	
Date de consultation : _____	
N° de dossier :	_____
N° de patient :	_____
N° de dossier :	_____
N° de patient :	_____
N° de dossier :	_____
N° de patient :	_____
N° de dossier :	_____
N° de patient :	_____



Selon son calendrier, le patient se rend chez son généraliste pour faire signer son ordonnance avant de se rendre au laboratoire.

Étape 3



Surveillance des cancers du rein	
Date de consultation : _____	
N° de dossier :	_____
N° de patient :	_____
N° de dossier :	_____
N° de patient :	_____
N° de dossier :	_____
N° de patient :	_____
N° de dossier :	_____
N° de patient :	_____



Muni des résultats, le patient se rend chez son généraliste pour faire remplir sa fiche de suivi.

Étape 4



Surveillance des cancers du rein	
Date de consultation : _____	
N° de dossier :	_____
N° de patient :	_____
N° de dossier :	_____
N° de patient :	_____
N° de dossier :	_____
N° de patient :	_____
N° de dossier :	_____
N° de patient :	_____



Dispositif d'Appui à la Coordination Alsace



Le patient envoie sa fiche de suivi complétée au DAC Alsace.

Le DAC Alsace transfère la fiche à l'urologue.